- 183 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 4 octobre 2021 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

AUSSI PRÉSENTS:

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. <u>ORDRE DU JOUR</u>

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 4 octobre 2021

2021-10-399 II est propo

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 4 octobre 2021, avec l'ajout du point suivant dans Affaires nouvelles :

90.1 Dépôt par le trésorier de deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour l'année 2021, le premier en date du 31 août 2021 et le deuxième en date du 31 mai 2021, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire demande à M. Patrice Boileau, directeur général, de partager la mise à jour concernant les infractions commises à Beaconsfield qui a été transmise par le commandant Couture du SPVM. Son Honneur partage des informations concernant la situation de la Covid-19 à Beaconsfield. Aujourd'hui, dans la province, il y a 402 cas, 310 personnes sont hospitalisées dont 88 en soin intensif. Dans la catégorie des 12 ans et plus, 89 % ont reçu leur première dose et 84 % ont reçu une deuxième dose au Québec. Il souligne que le risque d'être infecté par la Covid est élevé sans vaccination; il est estimé être 7,8 fois plus élevé et les chances d'être hospitalisé sont 27,8 % fois plus élevées sans vaccination. Le taux de vaccination le plus bas se situe dans le groupe d'âge 18-39 ans. À Beaconsfield, 19 cas ont été confirmés au cours des 14 derniers jours, la Ville présente le deuxième plus faible nombre de cas par habitant sur l'Ile de Montréal. Au 30 septembre, Beaconsfield comptait 554 cas confirmés, soit 15 cas de plus que ceux signalés lors de la séance du 21 septembre. Être complètement vacciné reste toujours la meilleure option pour se protéger contre la Covid-19. Il est prévu qu'une troisième dose soit disponible, la priorité étant pour le groupe d'âge des 65 ans et plus. L'administration du vaccin débutera vers le 25 octobre.

Son Honneur partage des informations concernant la réunion du Conseil d'agglomération. Il affirme que le déficit projeté de l'agglomération pour 2021 est de 86 M\$. Le déficit de 2020 est signalé comme étant de 196 M\$, ce qui aura une incidence sur la partie de la quote-part des taxes des résidents pour l'année suivante. On estime que la portion des taxes de l'agglomération augmentera de 11,5 %. Il ajoute que le déficit de 86 M\$ ou plus en 2021 affectera les taxes en 2023 pour une augmentation estimée de 8 ou 9 % pour la portion de l'agglomération.

Son Honneur le maire indique que ce soir est la dernière séance du mandat du Conseil actuel. Ce mandat prendra fin lors de l'assermentation du prochain Conseil après l'élection du 7 novembre. Il

- 184 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

présente les faits saillants des quatre dernières années. Enfin, il remercie les membres du Conseil et l'administration pour leur précieuse contribution au cours des 4 dernières années et félicite les membres du Conseil qui ont été réélus par acclamation : les conseillers Godin, Mercuri et Newell. M. le maire donne l'occasion à tous les membres du Conseil de prendre la parole, dont ils saisissent avec plaisir pour remercier leurs collègues conseillers, l'administration et les résidents pour leur appui.

La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident demande si le maire reconnaît qu'il est du devoir civique des citoyens de Beaconsfield de voter aux élections municipales du 7 novembre et d'élire un Conseil renouvelé dédié à servir avec intégrité, ouverture et transparence. Il mentionne une lettre adressée au ministre du MTQ et demande une mise à jour sur les interactions Beaconsfield/MTQ depuis lors. Il aimerait que le rapport WSP/MTQ soit disponible en format électronique pour les citoyens de Beaconsfield. Il mentionne également l'audit de conformité des appels d'offres publics de Beaconsfield concernant les contrats municipaux. Il souhaite obtenir une mise à jour de cet audit de conformité mené par la Commission municipale du Québec (CMQ).

Son Honneur le maire explique qu'il a toujours répondu au résident de la meilleure façon possible, c'est-à-dire honnêtement et directement. Il précise qu'il a déjà eu l'occasion de répondre à la question concernant le rapport WSP/MTQ et réitère que l'administration a été en communication avec le MTQ et qu'une séance publique d'information aura lieu au début de 2022 pour présenter le rapport WSP/MTQ et répondre aux questions des résidents. Il ajoute qu'il a été reconfirmé par le MTQ que la Ville ne peut pas publier le rapport. Il indique que depuis la dernière séance, la Ville a reçu une nouvelle demande pour l'obtention de documents supplémentaires de la part du CMQ. Il confirme que l'information sera partagée lorsque le rapport d'audit sera publié.

Une résidente demande au conseiller Mercuri si le sable sera remplacé à la plage du parc Centennial, et si ce sujet est abordé dans les nouveaux plans.

Le conseiller Mercuri explique que la Ville n'encourage pas les baigneurs à cet endroit et que la Ville y réfère comme étant un « espace sablonneux ». La conseillère Messier ajoute que cet endroit n'est pas contrôlé par des sauveteurs, que l'eau n'est pas limpide et que l'espace sablonneux n'est pas entretenu. Il n'est pas sécuritaire de s'y baigner comme indiqué sur les panneaux. Son Honneur le maire demande à M. Boileau d'ajouter ses commentaires. Ce dernier précise que Beaconsfield n'a pas de plage, c'est très coûteux à entretenir et surveiller, il ajoute qu'une autorisation du gouvernement serait également nécessaire. Il indique que le Plan directeur des parcs de 2017 n'inclut pas de plage.

Une résidente mentionne que pendant que la piscine était fermée pour rénovation annuelle, elle s'est baignée à la piscine de Pointe-Claire. Elle ajoute que l'eau de Pointe-Claire ne sent pas autant le chlore que celle de Beaconsfield et aimerait savoir si la Ville peut améliorer la qualité de l'eau en utilisant une composition chimique différente. Elle indique également qu'il y avait encore des courses sur l'autoroute 20 hier soir. Elle indique que la Sureté du Québec (SQ) demandera l'assistance d'un radar mobile et suggère que les villes environnantes adoptent une résolution demandant au MTQ de mettre des radars ou de réduire la vitesse. La résidente ajoute qu'elle a communiqué avec des entreprises qui organisent des événements d'éclairage spéciaux et qu'elles attendent que la Ville les contacte. Elle remet un document concernant la piscine de Pointe-Claire à la greffière adjointe.

M. Boileau explique que le système de filtration est très vieux et que la Ville cherche une façon de le réparer ou le remplacer puisque les tuyaux rouillent. Une fois la situation corrigée, cela aura une incidence sur la qualité de l'eau. Il remercie la résidente pour ses suggestions. Son Honneur le maire lit une lettre envoyée par la greffière à la SQ et lit ensuite la réponse de la SQ confirmant que l'unité de Vaudreuil fera plus

- 185 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

d'opérations de surveillance. M. le maire promet que s'il est réélu, il communiquera avec les municipalités environnantes pour discuter de ce problème.

Un résident commente le taux du droit de mutation immobilière qui a beaucoup augmenté ces dernières années et il présente cela comme la raison pour laquelle les taxes foncières n'ont pas augmenté. Il demande également s'il y a une raison pour laquelle le maire il n'a pas répondu aux questions de certains résidents. Il aimerait aussi en connaître davantage sur le financement privé du projet Imagine. Le résident explique que selon lui, les ressources de la Ville ont été utilisées pour promouvoir ce projet, il demande d'expliquer le refus de faire la même chose pour la promotion du projet du mur anti-bruit qui est un projet communautaire visant à protéger la santé du tiers de la population. Il ajoute un commentaire concernant l'augmentation de salaire accordée au maire.

Son Honneur le maire explique que le droit de mutation immobilière n'est pas la même chose que les taxes foncières et doit être considéré comme une taxe liée à un achat. Il ajoute qu'un contrôle rigoureux des dépenses est à l'origine de l'augmentation de seulement 1,1 % des taxes foncières. Il indique que le résident doit donner des détails supplémentaires concernant les résidents qui, selon le résident, n'ont pas obtenu de réponse à leurs questions. M. le maire explique qu'avant de confirmer le financement privé, la Ville doit obtenir une réponse aux demandes de subvention soumises aux gouvernements fédéral et provincial.

Un résident félicite le maire d'avoir assuré une bonne gestion des taxes foncières. Il ajoute qu'il habite à Beaconsfield depuis 38 ans et que c'est un endroit formidable. Il remarque qu'une petite Ville permet d'être plus proche des citoyens.

Son Honneur le maire remercie le résident ainsi que l'administration pour ce contrôle rigoureux des dépenses. Il explique que les villes résidentielles comme la nôtre n'ont pas beaucoup de commerces et doivent gérer les dépenses avec soin pour ne pas augmenter les taxes foncières. Il ajoute que chaque dépense ou chaque projet entrepris doit être soigneusement analysé, car c'est l'argent des contribuables qui est dépensé. Il indique qu'il s'est donné pour mission de défendre l'intérêt des citoyens concernant l'Agglomération, il souhaite que les citoyens démontrent plus leur préoccupation.

La période de questions se termine à 20 h 53.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 septembre 2021

2021-10-400 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procèsverbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 septembre 2021 à 20 h.

30. <u>FINANCES ET TRÉSORERIE</u>

30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 4 octobre 2021 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 septembre 2021 au 20 septembre 2021 et du 22 septembre 2021 au 22 septembre 2021, pour un déboursé total de 961 185,65 \$

2021-10-401 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 186 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'approuver la liste des comptes à payer au 4 octobre 2021 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 442 134,35 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 septembre 2021 au 20 septembre 2021 et du 22 septembre 2021 au 22 septembre 2021, totalisant 305 032,86 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 214 018,44 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 961 185,65 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Approbation d'un appui financier de 2000 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2021

2021-10-402 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 2000 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2021; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.3 Autorisation pour la distribution de vélos, ayant peu ou pas de valeur et faisant partie des objets trouvés et non réclamés, à un organisme sans but lucratif

2021-10-403 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la distribution, par la greffière de la Ville, de 26 vélos, ayant peu ou pas de valeur et faisant partie des objets trouvés et non réclamés, à un organisme sans but lucratif ayant une mission de revaloriser les vélos dans différents projets communautaires.

30.4 Approbation d'une contribution financière de 3 000 \$ (12 membres à 250 \$ chacun) à l'Association des marchands du Village Beaurepaire pour 2021

2021-10-404 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ (12 membres à 250 \$ chacun) à l'Association des marchands du Village Beaurepaire pour 2021, représentant le montant de la cotisation annuelle de l'ensemble des membres de l'Association; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-651-00-499.

45. <u>URBANISME</u>

45.1 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 472, Pine

2021-10-405 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 472, Pine a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 septembre 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (1) la mise en valeur de l'entrée principale du bâtiment par une composition architecturale distinctive et (2) l'harmonie des

- 187 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis et l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 472, Pine;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 472, Pine.

VOTES EN FAVEUR:

Aucun

VOTE CONTRE:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 472, Pine, selon les nouveaux plans datés du 4 octobre.

VOTES EN FAVEUR:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE:

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 472, PINE EST APPROUVÉE, <u>SELON LES NOUVEAUX PLANS DATÉS DU 4 OCTOBRE.</u>

45.2 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 590, Clarendon

2021-10-406

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 590, Clarendon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 septembre 2021 et est d'avis que l'objectif de respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment principal dans le cas d'un agrandissement n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur et des ouvertures de l'agrandissement à ceux du bâtiment principal n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 590, Clarendon;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 590, Clarendon.

- 188 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

VOTE EN FAVEUR:

Aucun

VOTES CONTRE:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APROUVER la demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 590, Clarendon, selon les nouveaux plans datés du 1er octobre 2021.

VOTES EN FAVEUR:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE:

Aucun

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 590, CLARENDON EST APPROUVÉE, <u>SELON LES NOUVEAUX PLANS DATÉS DU 1^{ER} OCTOBRE 2021.</u>

Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 440, Montrose

2021-10-407

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 440, Montrose a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 septembre 2021 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 440, Montrose;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 440, Montrose;

VOTES EN FAVEUR:

Les conseillers Robert Mercuri et David Newell

VOTE CONTRE:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Roger Moss

LA MOTION EST REJETÉE.

Il est ensuite proposé par le conseiller le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU d'APPROUVER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 440, Montrose;

VOTES EN FAVEUR:

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Roger Moss

- 189 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

VOTE CONTRE

Les conseillers Robert Mercuri et David Newell

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 440, MONTROSE EST APPROUVÉE.

45.4 Demande de modification des plans déjà approuvés au 256, Castle

2021-10-408 CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-09-300 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 256, Castle;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 septembre 2021 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 256, Castle;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 256, Castle selon l'option B proposée pour le mur du côté droit.

53. <u>COMITÉS</u>

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité culture et loisirs du 13 septembre 2021

2021-10-409 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de culture et loisirs du 13 septembre 2021.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 17 septembre 2021

2021-10-410 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procèsverbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 17 septembre 2021 avec une modification par le Conseil au point 21-12 pour l'installation « permanente » d'un indicateur de vitesse pédagogique sur la rue Preston.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 14 septembre 2021

2021-10-411 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 14 septembre 2021.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2021

- 190 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2021-10-412 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2021.

53.5 Renouvellement de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme

2021-10-413 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement du mandat de Madame Anna Polspoel et Monsieur Graeme Maag, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 23 octobre 2021, pour une période d'un (1) an.

60. GÉNÉRAL

Mandat à l'administration de préparer un rapport pour présenter au nouveau Conseil à la suite du dépôt du prochain arrêté ministériel 2021 au sujet des quotes-parts de l'agglomération de Montréal

2021-10-414 ATTENDU que le Conseil de Ville actuel sera dissous le 8 octobre 2021;

ATTENDU qu'un arrêté ministériel régulant le calcul des quotes-parts de l'agglomération de Montréal est attendu au courant du mois d'octobre 2021:

ATTENDU qu'un nouveau Conseil sera formé suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021;

ATTENDU que la Ville pourrait formuler des commentaires dans les 45 jours du dépôt de l'arrêté ministériel;

ATTENDU que la Ville a entamé des démarches tant politiques, administratives et légales pour demander à corriger une injustice fiscale suite à l'adoption des arrêtés ministériels de 2019 et de 2020;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater l'administration de préparer un rapport sur l'impact fiscal des quotes-parts pour présenter au nouveau Conseil à la suite du dépôt du prochain arrêté ministériel au sujet des quotes-parts de l'agglomération de Montréal pour l'année fiscale 2022.

60.2 Résolution concernant le Plan d'action et concept de réduction de la vitesse daté du 23 septembre 2021

2021-10-415 CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville d'améliorer la sécurité aux abords des écoles et des parcs;

CONSIDÉRANT la présentation du Plan d'action et concept de réduction de la vitesse du Comité consultatif de circulation à la réunion du 17 septembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan d'action et concept de réduction de la vitesse daté du 23 septembre 2021.

Autorisation pour la fermeture de rues pour l'évènement Marché des Fêtes du Marché Beau le 27 novembre 2021 de 11 h à 17 h

2021-10-416 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la fermeture de :

 L'avenue Fieldfare entre le 25 Fieldfare du côté sud du boulevard Beaconsfield et l'avenue Lord du côté nord du boulevard Beaconsfield. - 191 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

pour l'évènement Marché des Fêtes du Marché Beau le 27 novembre 2021 de 11 h à 17 h.

Modification de la résolution 2021-06-255 - Adoption des tarifs de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection municipale du 7 novembre 2021

2021-10-417 ATTENDU que la résolution 2021-06-255 adoptée lors de la séance du 14 juin 2021 relativement à l'adoption des tarifs de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection municipale du 7 novembre 2021;

ATTENDU que pour assurer le bon déroulement du vote, les postes suivants sont ajoutés ou modifiés :

- Le poste de « Responsable de salle » soit ajouté aux postes concernant le « Vote par correspondance » au tarif forfaitaire de 474 92 \$.
- 2. Le tarif du « Préposé au poste informatique (accueil) » le « Jour du scrutin » soit fixé à 226,15 \$ forfaitaire pour l'harmoniser au même poste les autres jours de vote;
- 3. Le tarif du « Commis au soutien matériel » le « Jour du scrutin» soit ajusté à 157,50 \$ forfaitaire pour le « Jour du scrutin »;
- Le poste d'« Aide PRIMO » soit ajouté aux postes concernant le « Vote au bureau du président d'élection » au tarif forfaitaire de 226,15 \$;
- Le tarif de l'« Aide PRIMO » le « Jour du scrutin » soit fixé à 226,15 \$ forfaitaire pour l'harmoniser au même poste les autres jours de vote;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter le poste de « Responsable de salle » pour le « Vote par correspondance » au tarif forfaitaire de 474,92 \$;

QUE le tarif du poste de « Préposé au poste informatique (accueil) » soit fixé à 226,15 \$ forfaitaire, le « Jour du scrutin »;

QUE le tarif du poste de « Commis au soutien matériel » soit ajusté à 157,50 \$ forfaitaire, le « Jour du scrutin »;

D'ajouter le poste d'« Aide PRIMO » pour le «Vote au bureau du président d'élection » au tarif forfaitaire de 226,15 \$; et

QUE le tarif du poste d'« Aide PRIMO » soit fixé à 226,15 \$ forfaitaire, le « Jour du scrutin ».

Demande de reconnaissance officielle de l'organisme de bienfaisance Accompagnement bénévole de l'Ouest (ABOVAS) par la Ville de Beaconsfield

2021-10-418 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la demande de reconnaissance de l'organisme de bienfaisance Accompagnement bénévole de l'Ouest (ABOVAS) par la Ville de Beaconsfield.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 30 septembre 2021

Son Honneur le maire indique qu'il a déjà abordé ce sujet dans son allocution d'ouverture et qu'il n'y a rien à ajouter.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

- 192 - 4 octobre 2021



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Est reçu et accepté à titre informatif :

Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

90.1 Dépôt par le trésorier de deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour l'année 2021, le premier en date du 31 août 2021 et le deuxième en date du 31 mai 2021, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

2021-10-419 ATTENDU QUE conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et les villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs au 31 août 2021 des revenus et des dépenses pour l'année 2021 lors de la dernière séance ordinaire du Conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

ATTENDU QUE le premier état comparatif compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU QUE le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant la levée de la séance, le Conseil rend hommage au conseiller Al Gardner, du district 6, décédé le 26 août 2020. Les membres du Conseil se souviennent de sa grande implication auprès des résidents et des associations, tant à titre de conseiller que lorsqu'il présidait l'Association des citoyens de Beaconsfield. Il nous manque énormément.

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 21 h 14.

MAIRE	GREFFIÈRE